Renouvellement de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie

Document pour les consultations en table ronde

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Canada

Renouvellement de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie

Document pour les consultations en table ronde

Préparé par le :
Groupe de travail sur la Stratégie canadienne
en matière de biotechnologie
Février 1998

Les commentaires devront parvenir au Groupe de travail sur la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie au plus tard le 30 avril 1998 pour être pris en considération dans le renouvellement de la Stratégie.

Renouvellement de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie : Document pour les consultations en table ronde est également offert sous forme électronique sur le site Web *Strategis* d'Industrie Canada, à l'adresse **http://strategis.ic.gc.ca/scb**

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document, s'adresser aux :

Services de distribution
Industrie Canada
Bureau 208D, Tour Est
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436
Courrier électronique : publications@ic.gc.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le contenu du présent document ou sur le processus de consultation, ou encore pour soumettre des commentaires, veuillez communiquer avec le :

Groupe de travail sur la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie
Bureau 799B, Tour Est
235, rue Queen, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 946-2848
Télécopieur : (613) 946-2847
Courrier électronique : cbstf@ic.gc.ca
Site Web : **http://strategis.ic.gc.ca/scb**

Cette publication est aussi disponible sur demande dans une présentation adaptée à des besoins particuliers.

La date limite pour soumettre des commentaires est le 30 avril 1998.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 1998
N° de cat. C21-22/1-1998
ISBN 0-662-63398-9
51794B

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

BREF COUP D'ŒIL SUR LA BIOTECHNOLOGIE 3

CONTEXTE 5
- Rôle du gouvernement fédéral 7

THÈMES DES CONSULTATIONS EN TABLE RONDE 9
- Cadre d'élaboration de politiques : Vision, objectifs et principes 9
- Organisme consultatif sur la biotechnologie 10
- Perception et participation du public : Information, communication et confiance 16

ANNEXES
- A : Activités connexes et documents de référence 19
- B : Enjeux suggérés pour les discussions 20

INTRODUCTION

La biotechnologie contribue grandement à notre existence. Grâce à elle, nous pouvons améliorer notre état de santé et notre bien-être, créer des emplois, favoriser le développement économique et renforcer la durabilité de l'environnement. Cependant, certaines des nouvelles techniques de ce domaine (comme le clonage) suscitent, malgré leurs avantages potentiels, des questions portant sur les risques qu'elles pourraient représenter pour la santé et l'environnement, et donnent lieu à diverses polémiques sociales et éthiques. Ces questions exigent une réflexion approfondie et des débats sérieux. Elles amènent aussi le besoin de forger de toutes pièces (ou de raffiner) des stratégies, des politiques et des partenariats à l'échelle nationale, des accords internationaux et d'autres mécanismes permettant de veiller à ce que les produits de la biotechnologie améliorent la santé, la qualité de vie et l'environnement des Canadiens tout en créant des emplois et en stimulant la croissance économique.

Le gouvernement du Canada travaille de concert avec divers partenaires pour trouver les meilleurs moyens de faire profiter les Canadiens des avantages potentiels de la biotechnologie. Ces partenaires sont l'industrie, les universités, les associations de consommateurs, les organisations non gouvernementales, les provinces et d'autres intéressés. Le défi à relever est celui d'élaborer une vision commune de la façon optimale dont la biotechnologie peut contribuer à rehausser la qualité de vie des citoyens et maximiser les avantages économiques et sociaux tout en respectant l'éthique et l'environnement. Le présent document de consultation est un moyen d'offrir aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur opinion sur le sujet. Les résultats de ces consultations seront une étape importante d'un processus permanent dont le but est de renouveler la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie.

À l'instar de nombreux pays qui ont identifié comme stratégique la recherche en biotechnologie au cours des années 80, le Canada est bien placé pour tirer profit de ses points forts dans ce domaine. De plus en plus de pays reconnaissent les bienfaits de la biotechnologie et commencent à la traiter comme une technologie habilitante importante aux fins de croissance et de compétitivité internationale. Cette attention particulière accordée au secteur change le paysage mondial de la biotechnologie en accélérant le développement des connaissances et des applications, en durcissant la concurrence et en modifiant les marchés mondiaux. En outre, dans bon nombre de pays, on se penche de plus en plus sur les questions éthiques et sociales reliées à la biotechnologie.

Pour garder son rang de chef de file mondial sur le plan du développement et de l'utilisation de la biotechnologie, et pour répondre aux interrogations du public, le Canada doit agir sans tarder. Le renouvellement de sa stratégie en matière de biotechnologie est un premier pas essentiel. Le gouvernement fédéral étudie les activités de cette stratégie dans plusieurs domaines clés comme la recherche-développement (R-D) et d'autres entreprises de nature scientifique, la propriété intellectuelle, le transfert de la technologie, la commercialisation, les ressources humaines, la réglementation des produits de la biotechnologie et les moyens à prendre pour traiter les questions connexes d'ordre social et éthique. Ce processus de renouvellement est essentiel pour assurer que le bien-être des Canadiens est protégé au niveau de la santé, de la sécurité et de l'environnement, que la création d'emplois, la croissance économique et la compétitivité internationale sont valorisées et que le développement de la biotechnologie se déroule de façon responsable et éthique et à l'avantage maximum des Canadiens, aujourd'hui et dans l'avenir.

Depuis le lancement de la première Stratégie nationale en matière de biotechnologie, en 1983, les démarches fédérales en biotechnologie ont visé avant tout à renforcer les capacités canadiennes de R-D, de ressources humaines, de réglementation et de financement. La nouvelle stratégie reconnaîtra le rôle joué par l'État dans la protection de la santé des êtres humains, des animaux et des végétaux, dans la préservation de l'environnement, dans le traitement des préoccupations sociales et éthiques et dans la poursuite du développement durable. Partant de la stratégie actuelle, la nouvelle stratégie englobera aussi des questions comme celles de la sensibilisation, de la participation et de la confiance du public, et aidera à hisser le Canada au rang de chef de file responsable en ce qui a trait à la mise en circulation et à l'utilisation des produits et des services de biotechnologie.

Afin de veiller à ce que cette étape du renouvellement de la stratégie réponde aux priorités des intervenants et de la population, le gouvernement tiendra deux séries de consultations à la grandeur du pays. La première, comportant cinq séances de consultation en table ronde auprès des principaux intervenants, aura lieu à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Saskatoon et à Vancouver, en mars et en avril 1998.

Les consultations en table ronde auront pour objectif de recueillir des opinions et des commentaires sur les trois grandes orientations de la stratégie : le cadre d'action général (c'est-à-dire la vision, les objectifs et les principes de la nouvelle stratégie), la création d'un organisme consultatif en matière de biotechnologie et enfin, les perceptions et la participation du public.

La deuxième série de consultations se fera dans chacun des secteurs suivants : la santé, l'agriculture, l'environnement, l'industrie forestière, l'aquaculture, l'exploitation minière, l'énergie et la recherche. Ces consultations, tenues par les ministères fédéraux responsables de ces secteurs, porteront sur des questions particulières à chaque secteur.

Après chacune des cinq consultations en table ronde, le Groupe de travail produira un rapport sommaire des discussions, qu'il affichera à son site Web avec des rapports sommaires des consultations sectorielles. Le Groupe de travail produira également un rapport final sur les diverses consultations, où figureront les commentaires que des Canadiens lui auront fait parvenir par écrit. Il publiera tous les rapports à l'adresse donnée ci-dessus, ainsi que sur le site Web **http://strategis.ic.gc.ca/scb**. Les opinions exprimées dans le rapport final des consultations documenteront le renouvellement de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie. Elles seront remises au nouvel organisme consultatif.

Toute personne ou organisation qui désire soumettre des commentaires sur le présent rapport est priée de les envoyer par écrit au :

Groupe de travail sur la Stratégie canadienne
en matière de biotechnologie
Bureau 799B, Tour Est
235, rue Queen, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Téléphone : (613) 946-2848
Télécopieur : (613) 946-2847
Courrier électronique : cbstf@ic.gc.ca
Site Web : **http://strategis.ic.gc.ca/scb**

Bref coup d'œil sur la biotechnologie

La biotechnologie est l'« application des sciences et de l'ingénierie à l'utilisation directe ou indirecte des organismes vivants ou de leurs parties ou produits, sous leur forme naturelle ou modifiée ».

– Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Le terme de biotechnologie couvre une gamme étendue d'outils et de moyens scientifiques. La biotechnologie a recours aux organismes vivants ou à des parties d'organismes vivants dans la production de nouveaux produits. Elle fournit également de nouvelles méthodes de production.

La biotechnologie est loin d'être une nouveauté. Il y a très longtemps, par exemple, que les humains se servent de la levure – un organisme vivant – pour fabriquer la bière, le pain et le vin, de bactéries pour composer le yogourt et de moisissures dans la fabrication du fromage. Cela fait également plusieurs années que l'on fabrique des antibiotiques, des vaccins et des enzymes, qui sont des activités plus complexes. Pour les agriculteurs, c'est de l'histoire ancienne que d'avoir recours à des techniques de sélection des plantes pour en arriver à des fruits et légumes améliorés ainsi que des variétés spéciales de fleurs, et à la zootechnie pour améliorer le stock génétique animal. Cependant, les techniques les plus récentes de la biotechnologie, comme le génie génétique ou la technologie de l'ADN, ont soulevé de nombreux débats. Dans la technologie basée sur l'ADN, les chercheurs ont recours à la modification ou à la duplication de l'information génétique, ou encore à son transfert d'un organisme à l'autre.

Les effets les plus remarquables de la biotechnologie, au Canada et dans le monde entier, se font sentir dans le domaine de la santé. Plus de 90 p. 100 des produits de la biotechnologie offerts sur le marché mondial sont reliés à la santé. Au Canada, 59 p. 100 du noyau des entreprises en biotechnologie font partie du secteur de la santé.

La biotechnologie n'est pas tant une industrie en soi qu'une panoplie d'outils dont l'utilisation s'étend à plusieurs secteurs. Son retentissement vient réellement de tout ce qu'elle permet d'accomplir, c'est-à-dire, de la vaste étendue des avantages rendus possibles par l'application de techniques scientifiques nouvelles et tout à fait originales dans de nombreux secteurs, depuis les plus traditionnels jusqu'aux plus avancés.

Les bienfaits potentiels de la biotechnologie vont de l'amélioration de la santé et du bien-être, à la protection de l'environnement, en passant par la création d'emplois et la croissance économique. Dans le domaine des soins de santé, par exemple, la biotechnologie permettra bientôt de surveiller l'état de santé, de poser des diagnostics et d'appliquer des thérapies à un stade plus précoce et de façon plus efficace qu'auparavant. Dans d'autres champs d'application, on retrouve des avantages tels que l'amélioration du rendement des cultures végétales, le renforcement de la résistance des cultures et des arbres aux ravageurs, le perfectionnement de la gestion des stocks de poisson et la fabrication de pesticides moins nocifs pour l'environnement.

Le gouvernement canadien réglemente les produits, y compris ceux de la biotechnologie, afin de protéger la santé, la sécurité et l'environnement. Le système de réglementation se base sur l'évaluation scientifique des risques et tient compte des caractéristiques du produit et de tous les dangers éventuels dont il pourrait être la source durant son cycle de vie. La méthode canadienne d'évaluation des risques est considérée parmi les meilleures au monde. En plus de remplir ses fonctions de réglementation, le gouvernement fédéral agit également comme centre de décision, de recherche et de prestation de services, afin de promouvoir les bienfaits que la biotechnologie peut apporter aux Canadiens.

Une des questions essentielles au cœur des débats sur la biotechnologie est celle de la confiance des consommateurs et de leur sérénité devant les nouvelles technologies basées sur l'ADN. La recherche montre que même si les Canadiens ont entendu parler de la biotechnologie, leur compréhension en est limitée. Les citoyens veulent être sûrs que les risques éventuels reliés à ces technologies sont étudiés avec tout le soin nécessaire. Il s'ensuit que les gouvernements et les intervenants doivent dépasser les simples arguments scientifiques pour rassurer la population, et veiller à ce que les renseignements dont ont besoin les Canadiens leur parviennent d'une source et sous une forme qu'ils estiment à la fois utiles et crédibles.

CONTEXTE

Le secteur canadien de la biotechnologie est en plein essor. Il se compose d'entreprises relevant de secteurs comme ceux de la santé, de l'agriculture et agroalimentaire, de l'environnement, de l'aquaculture, de l'industrie forestière, de l'exploitation minière et de l'énergie. Ces entreprises ont grandement besoin d'une R-D dynamique pour être en mesure de mettre de l'avant de nouveaux produits et services reliés à la biotechnologie.

Le renouvellement de la stratégie en matière de biotechnologie découle de la rapidité et de l'ampleur des développements portant sur les nouveaux produits et processus. Il répond en outre à la nécessité de répondre aux besoins et aux priorités stratégiques qui s'affirment aujourd'hui, ainsi qu'au besoin de traiter plus en profondeur les questions sociales et d'éthique qui en découlent. De plus, étant donné la volonté croissante des Canadiens de participer aux décisions qui affectent le cours de leur vie, la nouvelle stratégie tient compte des enjeux que représentent la confiance du public dans les organismes réglementaires du pays, des éléments essentiels qui permettront de réaliser le plein potentiel de la biotechnologie.

La biotechnologie offre des possibilités économiques impressionnantes. Selon le numéro de la série Cadres de compétitivité sectorielle d'Industrie Canada, intitulé *Les bio-industries* (Ottawa, 1998), le marché mondial des produits et services de la biotechnologie devrait plus que doubler d'ici 10 ans, passant de 20 milliards de dollars en 1995 à 50 milliards en 2005. Au Canada, l'ensemble des bio-industries, en incluant les entreprises de création et d'application de biotechnologies et les fournisseurs et les prestateurs de services en biotechnologie, comprend près de 500 sociétés employant 25 000 personnes, habituellement dans des postes de haute qualité. Ces entreprises produisent près de 2 milliards de dollars en recettes annuelles et des exportations d'une valeur d'environ 750 millions. Les emplois, les ventes et les exportations augmentent de plus de 10 p. 100 par an. Les dépenses annuelles en R-D de biotechnologie effectuées par l'industrie sont aujourd'hui de 350 millions de dollars environ, alors que les universités, le gouvernement et les établissements à but non lucratif dépensent 400 millions en R-D pour la biotechnologie.

Au sein du secteur, quelque 224 entreprises se consacrent principalement à la biotechnologie. (Données tirées d'une étude de Ernst & Young intitulée *Fourth Report on the Canadian Biotechnology Industry, Canadian Biotech '97*, Ottawa, 1997.) Ce noyau de base compte environ 11 000 employés et produit des recettes supérieures à un milliard de dollars. On compte des centres dynamiques dans plusieurs technologies importantes, notamment celles liées à la santé et à l'agriculture.

◆ Discours du Trône, 1997 ◆

« Le Canada est bien placé pour s'imposer comme chef de file au sein de l'économie mondiale du XXIe siècle, qui sera axée sur les connaissances. Il possède les talents, les ressources, la technologie et les institutions nécessaires. Si nous réussissons à mobiliser nos ressources, nos citoyens seront en mesure de se tailler une place dans l'économie mondiale fondée sur le savoir. À l'aide de stratégies de croissance ciblées, nous développerons les secteurs fortement tributaires du savoir où nous sommes forts et où les possibilités de croissance et de leadership mondial sont les plus élevées, comme, par exemple, l'aérospatiale, les produits biopharmaceutiques, la biotechnologie en agriculture et dans les pêches, ainsi que les technologies de l'environnement, de l'information et des télécommunications. Les gouvernements ont un rôle capital à jouer pour appuyer les sciences, la technologie et la création du savoir. »

La biotechnologie offre la possibilité de rehausser la compétitivité internationale du Canada et de favoriser le développement durable dans des secteurs économiques essentiels. Elle est également un élément important de l'économie fondée sur le savoir au Canada. Dans le discours du Trône de 1997, le gouvernement fédéral a reconnu la biotechnologie comme un des secteurs déterminants de la création d'emplois et de la croissance économique dans l'avenir.

Partout dans le monde, et surtout dans des pays comme les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et le Japon, les gouvernements nationaux axent leur aide sur la biotechnologie, qu'ils considèrent comme l'une des principales technologies habilitantes pour l'avenir et un secteur à soutenir en priorité. Le Canada, déjà renommé pour l'élaboration d'utilisations sans danger et efficaces de la biotechnologie, est bien placé pour renforcer son rôle de chef de file dans ce domaine.

C'est vers la fin des années 70 que le gouvernement du Canada a d'abord reconnu la biotechnologie comme un secteur important de l'économie. En 1983, il lançait la première Stratégie nationale en matière de biotechnologie. Celle-ci a contribué au perfectionnement de compétences scientifiques essentielles ainsi qu'à la création des systèmes de réglementation et

◆ Portefeuilles ministériels et leur apport à la biotechnologie ◆

Ministre	Ministère, organisme, conseil
Industrie	Industrie Canada
	Agence de promotion économique du Canada atlantique
	Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
	Bureau fédéral de développement régional (Québec)
	Conseil national de recherches Canada
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
	Bureau de la consommation
	Statistique Canada
Santé	Santé Canada
	Conseil de recherches médicales du Canada
	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Agriculture	Agriculture et Agroalimentaire Canada
	Agence canadienne d'inspection des aliments
Ressources naturelles	Ressources naturelles Canada
Environnement	Environnement Canada
	Agence canadienne d'évaluation environnementale
Pêches et Océans	Pêches et Océans Canada
Affaires étrangères et Commerce international	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
	Centre de recherches en développement international
	Agence canadienne de développement international
Développement des ressources humaines	Développement des ressources humaines Canada

du contexte commercial dont le nouveau secteur avait besoin pour croître et prospérer. Le gouvernement a également fait exécuter plusieurs examens dans le but de mettre à jour et de raffiner son cadre d'action en biotechnologie. En 1993, il a adopté les principes du cadre fédéral de réglementation de la biotechnologie. Ce cadre renforce le système de réglementation en s'appuyant sur les lois et les institutions existantes.

RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Au chapitre de la biotechnologie, le gouvernement du Canada :

- évalue les produits nouveaux ou modifiés qui peuvent éventuellement être fabriqués, afin de protéger la santé, la sécurité et l'environnement;
- appuie le développement et la mise en application de connaissances scientifiques qui sous-tendent les fonctions de chef de file du gouvernement ainsi que la création d'emplois et la croissance d'une économie novatrice fondée sur le savoir;
- favorise le principe du développement durable;
- veille à ce que les Canadiens puissent exprimer leur opinion et prendre part à des débats sur diverses questions pertinentes, notamment les problèmes sociaux et éthiques reliés à la biotechnologie;
- élabore des lignes de conduite générales à l'appui du développement, et de l'application responsable de la biotechnologie et de ses produits et services, ainsi que de son exportation et de son accès aux marchés étrangers;
- facilite aux Canadiens l'accès à des renseignements exacts et compréhensibles au sujet de la biotechnologie, de ses applications et de sa réglementation;
- encourage, à l'échelle internationale, des approches réglementaires canadiennes en ce qui touche la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Progrès des soins en santé

La biotechnologie amène des progrès remarquables dans le domaine des soins de santé, des progrès qui amélioreront considérablement la qualité de vie et l'avenir économique du pays. À titre d'exemple, le Laboratoire de lutte contre la maladie, à Santé Canada, travaille à la mise au point de vaccins possibles contre la méningite aiguë et la pneumonie chez les humains, et des prototypes de ces deux vaccins seront bientôt fabriqués à des fins commerciales. En outre, des projets financés au départ par la Stratégie nationale en matière de biotechnologie ont mené à la création de nouvelles analyses immunodiagnostiques permettant la détection précoce de la grippe et des tumeurs du sein. Ces travaux en sont aux premières étapes du transfert technologique et de la commercialisation.

Le gouvernement s'est engagé à élaborer une démarche systématique à l'appui de l'innovation, en se donnant une forte capacité de R-D, en développant une base de transfert des sciences et de la technologie, des outils de commercialisation et de gestion de la propriété intellectuelle, ainsi qu'en maintenant et en rehaussant le système de réglementation canadien. Pour évoluer et rester dynamique, tout système d'innovation doit aider l'exploration de nouveaux champs de recherches et être relié à la qualité de vie, à la protection de l'environnement, aux possibilités de création d'emplois et à l'avancement du savoir. L'appui à la R-D est un élément essentiel à la production de connaissances menant à l'innovation et au transfert de technologie.

Le gouvernement fédéral est dans une position exceptionnelle pour travailler avec ses partenaires des secteurs fortement tributaires du savoir dans lesquels le Canada est fort et qui lui promettent des possibilités de croissance et de leadership mondial.

◆ L'innovation ◆

L'innovation est le processus par lequel des produits et des procédés nouveaux ou améliorés sont conçus et lancés sur le marché. Elle est le lien qui unit la recherche, la science et la technologie à la création de richesses et de progrès sociaux. Au Canada, l'innovation s'articule autour de réseaux réunissant universités et collèges, laboratoires fédéraux et provinciaux, consortiums formés de l'industrie et des universités et autres entreprises. Les institutions financières appuient ce système au moyen de capital de risque et d'autres genres de capitaux. Les entreprises et les laboratoires du Canada ont forgé de multiples alliances stratégiques avec des partenaires internationaux, reliant ainsi le système canadien de l'innovation à l'économie mondiale.

Le gouvernement peut encourager et renforcer les partenariats et les investissements stratégiques, soutenir et former une main-d'œuvre compétente et rendre plus facile l'accès aux marchés internationaux. Il peut aussi améliorer l'accès du pays à la technologie, aux normes et à l'information scientifique du monde entier. On pourra continuer de renforcer les capacités de R-D à long terme, de planification et de prévision en matière technologique afin que les individus, les organismes et les entreprises puissent mieux prévoir les débouchés, agencer leurs ressources et se préparer à la commercialisation dans un contexte d'efficacité maximale.

L'État joue un rôle important en facilitant la création de partenariats, d'alliances stratégiques et de réseaux. Ces initiatives de collaboration englobent les provinces, l'industrie, le monde universitaire et d'autres intervenants. La collaboration avec les provinces est essentielle étant donné que les buts sont communs et qu'elle permet la conjugaison de rôles complémentaires dans plusieurs domaines, notamment celui de la santé, de l'agriculture, de l'industrie forestière, de l'aquaculture, de l'exploitation minière, de l'énergie et de l'environnement, ainsi que dans les domaines des ressources humaines, des sciences et de la technologie, du commerce et du développement économique.

Les provinces présentent de grandes différences en ce qui concerne les forces en biotechnologie, le niveau des investissements et l'étape où en est leur gouvernement sur le plan de l'engagement et des compétences spécialisées. Les partenariats actuellement en place avec les provinces visent surtout la mise en commun des ressources humaines et financières en vue de miser sur les grappes régionales et de les renforcer. De même, les gouvernements fédéral et provinciaux, en travaillant de concert avec l'industrie et le monde universitaire à exploiter les points forts, se donnent la capacité d'atteindre plus rapidement et avec de meilleurs résultats leurs objectifs communs, c'est-à-dire améliorer la qualité de vie, créer des emplois et stimuler la croissance économique.

Les provinces et l'industrie ont aussi des responsabilités importantes. Bon nombre de gouvernements provinciaux soutiennent activement la compétitivité de certains secteurs biotechnologiques et de certaines applications et entreprises de ce secteur, et renseignent le public au sujet des avantages et des risques propres à cette technologie. Les associations de consommateurs et d'écologistes, ainsi que d'autres organisations non gouvernementales, diffusent également de l'information, et collaborent avec l'industrie pour promouvoir leurs intérêts communs et appuyer l'action gouvernementale.

Au fur et à mesure que la technologie gagne en maturité et que s'accroît le nombre d'applications de la biotechnologie prêtes à être mises sur le marché, le secteur privé doit assumer la responsabilité première en ce qui touche la commercialisation, l'obtention du financement et la promotion des produits biotechnologiques dans les marchés intérieur et mondial. Les entreprises doivent aussi s'assurer de répondre aux besoins de leurs clients en matière d'information et de produits. L'industrie doit en outre veiller à ce que ses décisions et ses pratiques sont conformes aux lois, aux valeurs sociales et aux normes d'éthique du Canada.

THÈMES DES CONSULTATIONS EN TABLE RONDE

Les sujets présentés dans les pages qui suivent reflètent les éléments de base de la démarche du gouvernement pour renouveler la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie. Les trois principaux éléments en sont le cadre d'action, l'organisme consultatif sur la biotechnologie et enfin, celui des les perceptions et la participation du public. Chaque thème est décrit ici de façon globale, en présentant d'abord brièvement le contexte puis quelques suggestions de questions pour enclencher la discussion. Il revient aux participants des consultations d'étoffer et de raffiner ces questions et les autres sujets qui pourraient éventuellement être proposés.

CADRE D'ACTION : VISION, OBJECTIFS ET PRINCIPES

Une des premières tâches à accomplir en renouvelant la stratégie est celle de définir la vision, les objectifs et les principes qui l'inspireront. Ces questions représentent l'essence même de la stratégie et orienteront son élaboration et sa mise en œuvre au cours des dix prochaines années. Voici quelques idées propres à lancer le débat :

Vision proposée :

Que le Canada devienne un chef de file mondial en biotechnologie afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens sur les plans de la santé, de la sécurité et de l'environnement, tout en favorisant la croissance économique.

Objectifs proposés :

- Faire en sorte que les Canadiens aient accès à des produits et services de la biotechnologie qui soient efficaces et sans danger, qu'ils leur fassent confiance et en retirent des avantages.
- Asseoir la réputation du Canada comme chef de file mondial responsable en ce qui touche la mise au point et la vente de produits et de services de biotechnologie, tant au pays que sur le marché mondial.
- Prendre les dispositions nécessaires pour soutenir les objectifs du Canada en matière de bonne intendance (tout particulièrement en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de respect des valeurs sociales et éthiques) et prendre la tête du mouvement visant à promouvoir ces mesures sur la scène mondiale.

Principes proposés :

- Le respect des valeurs canadiennes.
- La tenue d'un dialogue permanent, limpide et ouvert avec les Canadiens.
- L'appui au développement durable.
- Le maintien de bases scientifiques solides et la réalisation d'investissements stratégiques en R-D pour appuyer l'innovation, le cadre réglementaire et le développement économique.
- L'établissement de liens de collaboration nationaux et internationaux avec les gouvernements, le monde des affaires, le milieu universitaire, les associations de consommateurs, les groupements d'intérêts, et les provinces et les territoires.
- La promotion de l'exportation à l'avantage des Canadiens, dans un environnement mondial concurrentiel.

Question proposée pour la discussion :

1. ***La vision, les objectifs et les principes proposés ici sont-ils appropriés?***

ORGANISME CONSULTATIF SUR LA BIOTECHNOLOGIE

La biotechnologie est un nouveau domaine technologique dont l'importance pour le Canada est vitale en raison de sa valeur potentielle sur le plan économique et social. Il s'agit cependant d'un domaine qui évolue rapidement, donnant ainsi lieu à de nouvelles préoccupations concernant essentiellement les risques, l'éthique et la confiance populaire. Pour répondre à ces inquiétudes et à d'autres questions connexes, le gouvernement a proposé la création d'un organisme consultatif, disposant d'une large assise de participation, qui sera chargé de conseiller les ministres fédéraux.

Dans sa réponse au *Troisième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable* (7 avril 1997), le gouvernement déclarait ce qui suit :

> « Le gouvernement [...] convient avec le Comité permanent de l'importance d'établir un organisme consultatif à large assise chargé de donner des avis à un groupe de ministres sur les facteurs éthiques, sociaux, réglementaires, économiques, scientifiques, écologiques et sanitaires liés à la biotechnologie conformément aux principes du développement durable. [...] Selon le gouvernement, l'organisme consultatif pourrait analyser les avantages et les risques éventuels de cette technologie émergente ainsi que le niveau de compréhension et de confiance du public à son égard. Il n'arbitrerait pas les décisions de réglementation, mais donnerait plutôt des conseils sur des orientations stratégiques générales. [...] Le gouvernement convient avec le Comité permanent de l'importance de tenir compte des aspects éthiques pour favoriser le bien public et le développement d'un secteur canadien de la biotechnologie prospère, ainsi que de privilégier la prestation de conseils au gouvernement dans ce domaine. »

> « Le gouvernement présentera ses priorités à l'organisme consultatif, mais ne lui imposera pas de restrictions. »

> « Le gouvernement [...] estime que l'actuel cadre de réglementation de la biotechnologie offre les garanties nécessaires pour protéger la santé humaine et l'environnement. Il juge adéquate la réglementation sectorielle fondée sur le produit. Toutefois, il tient toujours à l'amélioration continue du système de réglementation selon le cadre en vigueur. Il attachera donc de l'importance aux conseils de l'organisme consultatif sur l'application actuelle du système de réglementation aux organismes transgéniques. »

Les organismes consultatifs existants

Le comité consultatif en sciences et technologie conseille le Premier ministre en ce qui a trait aux politiques et objectifs nationaux de S-T et à leurs applications dans l'économie canadienne. Ces conseils, ainsi que ceux offerts par un comité d'agents fédéraux expérimentés (le comité en S-T du sous-ministre adjoint) portent sur les grandes questions d'orientation en S-T et leur coordination. Cependant, aucun organisme unique et complet ne conseille différents ministres sur l'ensemble des questions relevant de la biotechnologie. Les ministères ont leurs propres organismes consultatifs, qui rendent des comptes au ministre ou au ministère, et plusieurs de ces organismes touchent directement ou indirectement au domaine de la biotechnologie. On y trouve notamment le Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires, rattaché à Agriculture et Agroalimentaire Canada, le conseil consultatif national sur la recherche forestière, de Ressources naturelles Canada, le Comité consultatif national de la biotechnologie et les Équipes sectorielles nationales d'Industrie Canada, le Comité consultatif sur les nouvelles techniques de reproduction et de génétique, rattaché à Santé Canada et,

◆ Comité consultatif national de la biotechnologie ◆

C'est en 1983 que le Cabinet a créé le Comité consultatif national de la biotechnologie (CCNB) et la Stratégie nationale en matière de biotechnologie. Le CCNB a pour mandat de conseiller le ministre de l'Industrie sur les questions visant à donner au Canada une position concurrentielle internationale pour ce qui est du développement et de la mise en application de la biotechnologie, et à lui permettre de conserver cette position. Le CCNB donne également des conseils sur les autres sujets que le Ministre lui présente. Il se compose de 19 membres, dont 12 proviennent de l'industrie (surtout des présidents et des directeurs généraux), 3 du monde universitaire, 3 d'organismes de recherche du secteur public, et 1 d'une organisation non gouvernementale. Toutes les régions du Canada sont représentées au Comité, qui se réunit normalement deux fois par an et dispose des services d'un secrétariat d'Industrie Canada. Le CCNB a publié cinq rapports, et le sixième paraîtra en mars 1998 (voir l'annexe A-3.6).

◆ Comité consultatif sur l'autoroute de l'information ◆

Un modèle canadien d'organisme consultatif fédéral à large assise de participation est celui du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information (1994-1997). Sous l'égide du ministre de l'Industrie, ce comité de 29 membres se composait de représentants de l'industrie, des universités, du monde de la recherche et d'autres groupes intéressés. Le Comité réagissait aux grandes questions soulevées par les ministres, organisait des groupes de travail, tenait des conférences de presse et publiait des rapports périodiques sur les dossiers d'intérêt. Il s'est avéré un organisme gouvernemental souple et capable de réagir en temps utile pour fournir information et observations sur des questions ponctuelles. De façon générale, le Comité constituait une tribune bien en vue où discuter publiquement des enjeux associés aux conséquences de l'autoroute de l'information pour la société canadienne. Le rapport qu'il a présenté au gouvernement en 1995, intitulé « Contact, communauté, contenu », et son rapport final de 1996, intitulé « Préparer le Canada au monde numérique », ont aidé le gouvernement à faire en sorte que le Canada puisse passer en tête du peloton mondial de l'autoroute de l'information d'ici l'an 2000.

au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, les Groupes consultatifs sectoriels sur le commerce international et le Comité consultatif du commerce international. Ces groupes ont été formés pout traiter de questions particulières, par opposition à l'éventail complet des questions que soulève la biotechnologie. En outre, il n'existe aucun mécanisme de consultation pour faire le lien entre les conseils que prodiguent ces groupes et la formulation des politiques gouvernementales. Le gouvernement fédéral et ceux des provinces ont créé des organismes chargés de se pencher sur les aspects éthiques des pratiques médicales et de recherche. Il en découle une certaine lacune à combler dans l'élaboration d'une structure cohérente de formulation de conseils sur les questions de biotechnologie.

Les autres pays et la communauté internationale offrent plusieurs exemples d'organismes consultatifs sur la biotechnologie, allant d'entités à large assise de participation qui donnent des conseils sur toute une gamme de questions de biotechnologie, à des organismes qui se concentrent sur un aspect particulier du domaine. Le modèle du Royaume-Uni, par exemple, se compose d'un réseau d'organismes consultatifs et d'organes de réglementation qui guident ensemble les progrès de la biotechnologie et de la génétique. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé, l'Union européenne et les États-Unis disposent d'entités chargées de dispenser des conseils sur des questions d'éthique.

Points de discussion concernant l'organisme consultatif

Mandat : On propose que l'organisme consultatif se penche sur les aspects de la biotechnologie touchant l'éthique, les aspects sociaux, la réglementation, l'économie, la science, l'environnement et la santé, et ce, d'une manière conforme aux principes du développement durable. Pendant les consultations, il est possible que les participants veuillent formuler des recommandations concernant les priorités à établir au sein de ces grands thèmes et (ou) proposer d'autres questions sur lesquelles l'organisme consultatif pourrait offrir des conseils. Cet organisme pourrait étudier les avantages et les dangers potentiels de la biotechnologie, la compréhension qu'a la population de la biotechnologie, ainsi que la confiance que ce sujet lui inspire. Le gouvernement n'est pas intéressé à voir l'organisme consultatif s'ériger en arbitre de décisions réglementaires, mais plutôt donner des conseils en matière d'orientations générales.

Modes de rapport : Il faudra discuter de la structure du nouvel organisme, de ses rapports avec les ministres du gouvernement fédéral ainsi que de ses liens avec les organismes consultatifs existants.

Membres : Les participants aux tables rondes devraient discuter du nombre de représentants nécessaires, des critères de sélection des membres et de la durée de leur mandat.

Options : Deux options sont présentées ci-dessous aux fins de discussion, quant à la structure et aux liens hiérarchiques du nouvel organisme consultatif. Les participants pourront étudier ces possibilités ou en proposer d'autres.

Option nº 1 : Il s'agirait de créer un seul organisme principal, doté d'une large assise de participation, et des sous-comités chargés de lui fournir de la matière de base pour son travail. D'autres sous-comités seraient ajoutés au besoin. Chaque sous-comité serait représenté au sein de l'organisme consultatif principal. En cas de chevauchements de mandat, certains organismes consultatifs actuels pourraient être dissous.

OPTION Nº 1

Option nº 2 : Il s'agirait de créer un seul organisme principal à large assise, qui serait chargé de se pencher sur tous les enjeux de la biotechnologie. Il n'y aurait aucun sous-comité. Les organismes consultatifs externes actuels sur la biotechnologie continueraient de conseiller chaque ministre, notamment en matière de réglementation, d'économie, de sciences, d'environnement et de santé.

OPTION Nº 2

Discussion complémentaire

Le gouvernement a indiqué qu'il serait nécessaire qu'un organisme consultatif le conseille sur toute une gamme de sujets importants, dont les aspects éthiques, sociaux et réglementaires ainsi que les aspects économiques, scientifiques, écologiques et de santé associés à la biotechnologie, conformément aux principes de développement durable. Les participants aux consultations trouveront ci-après un complément d'information sur les aspects éthiques, sociaux, économiques et réglementaires (des renseignements figurent également à l'annexe A).

Aspects éthiques et sociaux : La société canadienne est fondée sur des valeurs qui sous-tendent sa perspective éthique et sociale. Ces valeurs s'expriment souvent dans les actes de la loi, de la réglementation et de la politique. C'est ainsi que les convictions des Canadiens relatives à la liberté, à la dignité humaine et à la non discrimination sont affirmées dans des documents comme la *Constitution canadienne* et la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les valeurs concernant la santé et la sécurité des êtres humains sont enchâssées dans tout un éventail de lois et de règlements, y compris les systèmes de réglementation applicables aux aliments et à la protection de la santé, les lois du travail et les limites de vitesse routière. D'autres valeurs, comme celle du développement durable, se reflètent dans les lois et règlements sur la protection de l'environnement, les stratégies de développement durable adoptées par les ministères fédéraux, et la ratification, par le Canada, de la *Convention des Nations Unies sur la biodiversité*.

Le Canada possède déjà des exemples précis de directives éthiques et d'outils connexes touchant la biotechnologie. Ainsi, des codes de déontologie régissent l'exercice de la médecine et la recherche portant sur les êtres humains et les animaux (voir l'annexe A). De même, diverses lois et politiques protègent la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels. En outre, plusieurs professions et industries se sont donné des codes de conduite volontaires.

Certains aspects de la biotechnologie, notamment ceux qui ont trait à l'éventualité du clonage humain et au brevetage de formes de vie supérieures, ont amené certains Canadiens à se demander s'il n'y aurait pas lieu d'expliquer plus précisément les valeurs en relation avec à la biotechnologie. La commission d'enquête sur les nouvelles technologies de la reproduction, par exemple, s'est astreinte à exposer plus précisément ses valeurs lorsqu'elle a adopté une « éthique des soins » afin d'étudier les ramifications possibles des nouvelles technologies de la reproduction et de formuler des recommandations de principe.

Pour le traitement de certaines questions d'ordre social ou éthique, le mieux est d'adapter les démarches existantes. Dans le cas des préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels de nature génétique, par exemple, la meilleure façon de procéder serait peut-être d'adopter une nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels (voir l'annexe 1.5). Le nouvel organisme consultatif pourrait se donner comme priorité immédiate de fournir des conseils sur les enjeux cernés pendant les consultations, ou de permettre aux Canadiens de débattre certaines de ces questions.

Sur la scène internationale, certains gouvernements et organismes ont mis en place des processus, perçus généralement comme étant acceptables sur le plan de l'éthique parce que socialement intégrés, pour traiter les questions de biotechnologie. Les conférences visant l'atteinte de consensus et les organismes consultatifs à large assise de participation sont parmi les mécanismes et processus choisis.

Le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont opté pour les conférences visant l'atteinte de consensus. De petits groupes composés de citoyens ordinaires, de spécialistes et de représentants de groupements de détenteurs d'intérêts se réunissent pendant une brève période de temps pour en arriver à un « consensus » sur la politique officielle dans un domaine particulier, par exemple, l'irradiation des produits alimentaires, les animaux et les végétaux transgéniques, et la recherche en génétique humaine.

Un autre modèle de choix fait appel à des entités consultatives autonomes à large assise de participation. Généralement, selon ce modèle, les gouvernements créent des entités consultatives composées de personnes représentant tout un éventail d'intérêts sociaux et scientifiques, auxquelles ils demandent conseil sur les questions de biotechnologie. Dans le cadre de leur mandat, ces groupes cherchent souvent à prendre le pouls de la population sur une question donnée. La Commission européenne, par exemple, a créé un groupe de conseillers sur les implications éthiques de la biotechnologie. Le Royaume-Uni s'est doté d'un réseau complet d'organismes consultatifs sur les aspects scientifiques et éthiques de la biotechnologie. Aux États-Unis, bien que le gouvernement ne soit pas particulièrement porté à demander conseil à des sources vastes et variées au sujet de la biotechnologie, il y a tout de même un comité consultatif sur la bio-éthique auquel on a confié un mandat assez étendu pour englober les questions de biotechnologie humaine. Ce comité a récemment conseillé au président Clinton d'appuyer un moratoire de cinq ans sur le clonage humain. D'autres groupes consultatifs se sont penchés sur des questions relatives à l'octroi de brevets sur des formes de vie supérieures et à l'utilisation de la thérapie génique.

Une des tâches dans lesquelles se sont lancés plusieurs de ces organismes consultatifs est celle d'aider à établir un consensus au sujet de cadres d'éthique généraux, qui servent alors à définir des positions de principe nationales en matière de biotechnologie. Ces valeurs établies servent ensuite à orienter les mesures législatives, les réglementations, les lois sur les brevets et les délibérations des entités consultatives elles-mêmes. Certains pays ont tiré parti d'un recours à la consultation publique et au dialogue pour cerner les « valeurs de base » qui forment un cadre d'éthique. Le public doit participer à la définition de ces valeurs pour assurer leur légitimité.

Aspects économiques : Le secteur canadien de la biotechnologie fait ses premières armes dans le contexte d'une économie fondée sur le savoir. Cette économie s'inscrit dans un mouvement mondial vers une force économique basée sur la production, la collecte, la manipulation, la transmission et l'utilisation de connaissances. Étant donné que la biotechnologie est axée sur l'innovation, la R-D et l'utilisation du savoir dans la fabrication et dans d'autres processus, elle constitue un élément essentiel de la nouvelle économie.

Le discours du Trône de septembre 1997 présentait les priorités du pays : saisir les occasions offertes par la nouvelle économie fondée sur le savoir pour créer des emplois et favoriser la croissance économique. Le contexte de l'économie fondée sur le savoir offre la possibilité de renforcer la base de R-D, d'améliorer le commerce et l'investissement et de créer un climat propice aux affaires.

Le gouvernement fédéral travaille de concert avec le secteur privé et d'autres intervenants à construire l'infrastructure nationale de cette nouvelle économie du savoir, à accélérer la transformation du savoir en produits et services commerciaux, à concentrer les efforts sur les plus prometteurs des secteurs à fort coefficient de connaissances (comme la biotechnologie) et à relier intégralement l'économie canadienne au reste du monde.

Le cadre réglementaire international représente un facteur important de la concurrence internationale, car ses retombées touchent l'accès aux marchés, les décisions en matière d'investissement ainsi que la capacité d'attirer le capital.

Aspects réglementaires : Le gouvernement fédéral se doit de protéger la santé, la sécurité et l'environnement, en faisant appel surtout à son système réglementaire entièrement basé sur une démarche scientifique, et que l'on considère comme l'un des meilleurs au monde. Santé Canada, Environnement Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le ministère des Pêches et des Océans sont les principaux organismes fédéraux engagés dans la réglementation des produits biotechnologiques. Les organismes réglementaires fédéraux doivent continuer de travailler avec leurs partenaires provinciaux et les autres intervenants pour mettre en application un système réglementaire canadien qui soit efficace, économique et transparent.

Aujourd'hui, l'action conjuguée de plusieurs facteurs remet en question la base scientifique sur laquelle repose le système de réglementation canadien. Mentionnons les nouveaux développements qui se font de plus en plus nombreux, la sensibilisation croissante de la population et ses inquiétudes face à certaines applications de la biotechnologie, l'accès difficile aux ressources financières et humaines au moment où la demande augmente et à la nécessité de répondre à un contexte de réglementation qui se mondialise de plus en plus. Les travaux qui se poursuivent en vue de maintenir l'efficacité du système réglementaire doivent tenir compte du fait que l'élaboration, la réglementation et la vente des produits de la biotechnologie, fabriqués au Canada ou importés, s'inscrivent dans un contexte de mondialisation croissante des marchés, des échanges commerciaux et des activités réglementaires.

◆ Quelques grands principes de valeurs éthiques déterminés dans d'autres pays en matière de biotechnologie ◆

Dignité humaine : Assujettir la prise de décision au principe fondamental de la dignité humaine.

Bénéfice humanitaire : Reconnaître le fait que la biotechnologie devrait avoir pour but de rehausser la qualité de vie.

Diversité biologique : S'engager à protéger la diversité biologique.

Santé et sécurité humaines : Adopter comme principe directeur la protection de la santé et de la sécurité des êtres humains.

Autonomie individuelle : Reconnaître le droit de chaque personne de prendre des décisions bien informées sur son utilisation de la biotechnologie.

Protection des personnes vulnérables : S'engager à protéger les personnes qui sont incapables d'agir en leur propre nom.

Respect des animaux : S'engager à respecter l'éthique lorsque l'on se sert d'animaux pour la recherche en biotechnologie.

Développement durable : S'engager à tenir compte des besoins des générations actuelles et de ceux des générations futures.

Il s'agit d'une occasion de resserrer la collaboration du Canada avec ses partenaires commerciaux, de sorte que le pays ait accès aux meilleures connaissances scientifiques disponibles dans le monde. La mondialisation des échanges commerciaux et des préoccupations écologiques a donné lieu à des efforts concertés à l'échelle de la planète pour harmoniser la réglementation, les normes et l'évaluation des risques, efforts qui rehausseront efficacité et efficience.

Questions proposées pour la discussion sur l'organisme consultatif :

2. ***Quels devraient être le mandat et le mode d'organisation du nouvel organisme consultatif fédéral?***
3. ***Quels devraient être la composition de l'organisme consultatif, les critères de sélection de ses membres ainsi que les qualités des personnes choisies et la durée de leur mandat?***
4. ***L'organisme consultatif est-il le mécanisme qui convient pour ouvrir le dialogue entre les Canadiens et avec le gouvernement, ou devrait-il plutôt se consacrer à recevoir les commentaires et les opinions du public et à formuler des conseils et des recommandations à l'intention des ministres?***
5. ***Quelles questions l'organisme consultatif devrait-il aborder en priorité?***

PERCEPTION ET PARTICIPATION DU PUBLIC : INFORMATION, COMMUNICATION ET CONFIANCE

Selon les résultats de recherches financées en partie par la Stratégie nationale en matière de biotechnologie, les Canadiens apprécient les avantages potentiels de la biotechnologie. Ils sont, par exemple, fortement en faveur des produits biopharmaceutiques présents sur le marché depuis de nombreuses années. Dans l'Est du Canada, une pomme de terre modifiée génétiquement pour résister aux insectes et nécessitant par conséquent des applications moindres de pesticides, et qui était annoncée en fonction de ces vertus, s'est bien vendue dans les marchés d'alimentation. Le recherche révèle toutefois qu'il persiste quelques lacunes à combler dans la compréhension qu'ont les Canadiens de ce secteur.

Certains groupes de consommateurs et leurs représentants, non seulement posent des questions liées aux inquiétudes traditionnelles concernant les prix, la qualité et le choix de produits, mais s'interrogent aussi sur des enjeux plus vastes, c'est-à-dire les questions éthiques, sociales et environnementales associées aux produits de la biotechnologie. Les craintes des consommateurs sont motivées par plusieurs facteurs. D'abord, même si la population conserve une assez grande confiance à l'égard du système de réglementation canadien relatif aux produits alimentaires, aux médicaments, à l'environnement et à d'autres domaines d'intérêt public, certaines questions demeurent, en particulier sur les façons dont le système réglementaire s'applique à la biotechnologie. Les recherches mettent en évidence des lacunes au niveau de la sensibilisation du public à la biotechnologie et de ses connaissances en la matière. Certains désirent obtenir davantage de détails, afin de prendre des décisions mieux informées sur le marché et contribuer de façon pertinente à l'élaboration des politiques à cet égard.

Il faut souligner également les différences considérables qui peuvent exister parmi les consommateurs quant au niveau de sensibilisation à la biotechnologie en général et à ses applications particulières, au gré du bruit relatif que font les controverses publiques et des rapports qui paraissent dans les médias sur telle ou telle application. Ainsi, les futures applications éventuelles de la biotechnologie influencent le sentiment des Canadiens à ce sujet.

Souvent, les propriétés des applications de la biotechnologie ne sont pas d'emblée évidentes pour les Canadiens. Il faudra se remettre à la tâche et déterminer le meilleur moyen de les informer au sujet de ces technologies. En outre, il faut se rappeler que ce ne sont pas tous les citoyens qui ont le temps, les ressources ou l'intérêt voulus pour chercher des renseignements, surtout s'ils jugent que les avantages potentiels des produits de la biotechnologie sont faibles. Les recherches effectuées à ce sujet permettent de penser que le degré d'acceptation de la biotechnologie est à son maximum dans le cas d'applications telles que les nouveaux médicaments qui répondent à des besoins personnels et sociaux clairement définis. Les applications dont les avantages sont les moins évidents auront, selon toute probabilité, moins de chances de percer sur les marchés.

Enfin, certaines indications qualitatives permettent de croire que la connaissance qu'a la population des applications de la biotechnologie, les préoccupations que ce sujet peut entretenir et l'appui envers ce domaine varient quelque peu selon la région géographique. Cette diversité d'opinions pose des défis singuliers aux gouvernements, au secteur de la biotechnologie et aux groupements d'intérêt public.

Il est important qu'un plus grand nombre de Canadiens aient accès à des renseignements complets et exacts sur la biotechnologie, que cette information leur provienne de sources fiables et crédibles, et que la population soit au courant des politiques et des processus de réglementation fondamentaux et qu'elle ait la possibilité de participer à leur formulation. Il faut aussi mettre en place des mécanismes d'échange d'information afin d'expliquer aux Canadiens comment leur apport à l'élaboration des politiques est acheminé vers les processus consultatifs et pour leur montrer que leurs opinions sont prises en considération.

Une information précise et crédible

Les recherches effectuées ne permettent pas de discerner un consensus parmi les Canadiens quant à une source particulière d'information qui soit crédible et précise. Certains mettent en doute la crédibilité de l'industrie et des autres organisations à but lucratif. Certains jugent que les gouvernements et les universités sont les sources les plus crédibles, mais d'autres se montrent sceptiques à l'égard de l'État et de la capacité des universités à rester objectives lorsque leurs recherches sont financées par l'industrie. Certaines des personnes interrogées voient les organisations non gouvernementales comme pouvant être crédibles, alors que d'autres trouvent que certains groupements d'intérêt public sont trop extrémistes ou partiaux.

Le gouvernement a déjà mis en place plusieurs mécanismes de ce genre, mais certains groupes soutiennent qu'il y a encore beaucoup à faire pour donner un accès plus large et plus de limpidité à la formulation des politiques. Parmi les mécanismes gouvernementaux actuels, mentionnons les consultations sur l'élaboration des règlements et des politiques; des ateliers parrainés par l'État dans le but d'inviter les opinions des groupements d'intérêts, du public et de l'industrie sur certaines questions particulières; un réseau d'organismes consultatifs gouvernementaux où sont représentés divers segments de la société; des initiatives spéciales telles que les commissions d'enquête et les consultations sur les enjeux

importants au fur et à mesure qu'ils surviennent; et les examens par un comité parlementaire, dont les dispositions prévoient la participation active du public pour toutes les questions sur lesquelles il faut légiférer.

Une des tâches essentielles liées à la refonte de la stratégie est celle de déterminer des moyens de favoriser un dialogue transparent et ouvert entre le gouvernement et la population. Il restera difficile d'en venir à un consensus sur bon nombre de questions, mais le dialogue, en lui-même, amènera une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des enjeux ainsi que des décisions à prendre.

Questions proposées pour la discussion sur les perceptions et la participation du public :

6. *De quel genre de renseignements le public a-t-il besoin? Comment ces renseignements diffèrent-ils selon le secteur et selon l'application?*
7. *Quels sont les meilleurs moyens de mettre ces renseignements à la disposition du public?*
8. *Quel rôle l'industrie, les universités, les organisations non gouvernementales et les gouvernements devraient-ils jouer dans la diffusion de l'information?*
9. *Quels mécanismes le gouvernement fédéral devrait-il mettre en œuvre ou encourager pour rehausser la sensibilisation et la compréhension du public au sujet des produits et des procédés de la biotechnologie?*
10. *Y aurait-il lieu de créer un mécanisme de consultation permanent afin de renforcer les transferts d'information dans les deux sens entre le gouvernement et le public? Dans l'affirmative, quelle forme ce mécanisme devrait-il prendre? Le nouvel organisme consultatif peut-il remplir cette fonction convenablement?*

Annexe A : Activités connexes et documents de référence

Les documents figurant dans les listes ci-dessous offrent des renseignements complémentaires sur certains des sujets traités dans le présent document de consultation et sur d'autres questions ayant trait au renouvellement de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie. Bon nombre des activités connexes énumérées ont leur propre processus consultatif, dont il est question dans le document de référence approprié. Tous ces documents sont accessibles à la page Web **http://strategis.ic.gc.ca/scb**. On peut également se les procurer en en faisant la demande au Groupe de travail sur la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, à l'adresse suivante : 235, rue Queen, 7e étage, Tour Est, bureau 799B, Ottawa (Ontario) K1A 0H5. (Téléphone : (613) 946-2848; télécopieur : (613) 946-2847; courrier électronique : cbstf@ic.gc.ca).

1. ACTIVITÉS CONNEXES

1.1 Renouvellement de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
1.2 Protocole sur la biosécurité
1.3 Techniques de reproduction et de génétique
1.4 Examen des brevets pour l'Organisation mondiale du commerce
1.5 Dispositions léglislatives sur la protection des renseignements personnels
1.6 Déclaration sur le génome humain

2. APERÇUS SECTORIELS

2.1 Agriculture et Agroalimentaire Canada
2.2 Aquaculture
2.3 Environnement et industrie de l'environnement
2.4 Industrie forestière
2.5 Santé et industries de la santé
2.6 Exploitation minière et énergie

3. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

3.1 Conseil des ressources humaines en biotechnologie
3.2 Recherche-développement
  3.2.1 Recherche-développement en biotechnologie
  3.2.2 Biotechnologie : transfert de technologie et commercialisation
3.3 Système de réglementation
  3.3.1 Le système fédéral de réglementation
  3.3.2 Étiquetage des aliments nouveaux issus du génie génétique
3.4 Éthique
  3.4.1 Articles de recherche généraux
  3.4.2 Politique tripartite relative à l'éthique de la recherche
3.5 Rapport sur les questions internationales
3.6 Stratégie nationale en matière de biotechnologie, 1983

Annexe B : Enjeux suggérés pour les discussions

CADRE D'ORIENTATION

1. La vision, les objectifs et les principes proposés sont-ils appropriés?

ORGANISME CONSULTATIF POUR LA BIOTECHNOLOGIE

2. Quels devraient être le mandat et le mode d'organisation du nouvel organisme consultatif fédéral?

3. Quels devraient être la composition de l'organisme consultatif, les critères de sélection de ses membres ainsi que les qualités des personnes choisies et la durée de leur mandat?

4. L'organisme consultatif est-il le mécanisme qui convient pour ouvrir le dialogue entre les Canadiens et avec le gouvernement, ou devrait-il plutôt se consacrer à recevoir les commentaires et les opinions du public et à formuler des conseils et des recommandations à l'intention des ministres?

5. Quelles questions l'organisme consultatif devrait-il aborder en priorité?

PERCEPTION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

6. De quel genre de renseignements le public a-t-il besoin? Comment ces renseignements diffèrent-ils selon le secteur et selon l'application?

7. Quels sont les meilleurs moyens de mettre ces renseignements à la disposition du public?

8. Quel rôle l'industrie, les universités, les organisations non gouvernementales et les gouvernements devraient-ils jouer dans la diffusion de l'information?

9. Quels mécanismes le gouvernement fédéral devrait-il mettre en œuvre ou encourager pour rehausser la sensibilisation et la compréhension du public au sujet des produits et des procédés de la biotechnologie?

10. Y aurait-il lieu de créer un mécanisme de consultation permanent afin de renforcer les transferts d'information dans les deux sens entre le gouvernement et le public? Dans l'affirmative, quelle forme ce mécanisme devrait-il prendre? Le nouvel organisme consultatif peut-il remplir cette fonction convenablement?

QUEEN TP 248.195 .C2 C34 199
Canadian Biotechnology Strat
Renewal of the Canadian biot

DATE DUE
DATE DE RETOUR

CARR McLEAN 38-296

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
119559